

## **Épreuve d'admissibilité**

L'épreuve d'admissibilité du CAFFA 2025 s'est tenue le 18 mars au Rectorat de Limoges.

Cette épreuve s'appuie en premier lieu sur un rapport d'activités présenté par le candidat. Un oral en constitue le second temps. Durant celui-ci le candidat réalise un exposé de quinze minutes l'amenant à faire état de son parcours et à présenter ses motivations pour devenir formateur académique. Puis, un échange avec les membres du jury de trente minutes permet d'approfondir certains points de l'exposé ou à en élargir certains aspects.

Comme lors de la précédente session, les résultats de l'admissibilité 2025 témoignent d'une grande réussite des candidats, tous ayant été déclaré admissibles, traduisant la richesse de leurs parcours et leur capacité à en mettre en perspective les éléments clés afin de devenir formateurs académiques.

La qualité de la majorité des prestations était remarquable, traduisant aussi la prise en compte des remarques des précédents rapports de jury. Celui-ci, de ce fait, en reprendra nombre d'éléments tout en insistant sur quelques aspects qui sont particulièrement ressortis cette année.

### **1. Le rapport d'activités**

Le rapport d'activités du candidat doit permettre de dégager les lignes de force de son itinéraire professionnel et une expérience significative l'amenant à se projeter dans les fonctions de formateur académique. Il doit respecter un ensemble de critères établis selon la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 ([http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91546](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546)).

Les différents rapports d'activités s'inscrivent dans ces critères. L'usage de la page de garde établie selon le modèle académique, impératif, est désormais acté, facilitant l'identification des rapports et leur classement.

Les candidats respectent la longueur de cinq pages au maximum de leur rapport. Cet élément, loin d'être un simple critère formel, doit conduire les candidats à axer de façon synthétique leur propos sur les lignes de force de leur parcours les amenant à se projeter dans les fonctions de formateurs académiques. Ces objectifs ont été atteints par tous les candidats.

Au-delà de ces aspects, le rapport doit répondre à un certain nombre de qualités de forme. En particulier, comme ce rapport d'activités est rendu sous format exclusivement numérique, les candidats ont veillé à limiter le nombre de fichiers envoyés (un seul fichier par candidat est parfait !).

Les candidats peuvent annexer différents documents à leurs rapports d'activités. Ces annexes ne sont pas des documents neutres, mais permettent de mieux saisir la démarche du candidat. Leur choix doit faire l'objet d'une attention particulière. Le rapport d'activités doit faire explicitement référence aux documents annexes.

La qualité de rédaction des rapports est globalement bonne avec une orthographe et une syntaxe qui s'améliorent par rapport aux sessions précédentes. Le conseil donné de relecture du rapport réalisée par un tiers porte ses fruits : il est renouvelé.

### **Conseils aux candidats :**

*Le rapport d'activités est la première étape ou l'introduction d'un processus de certification qui s'inscrit sur une durée d'au moins deux ans, pour obtenir la certification de formateur académique. Il est le premier moment où le candidat rencontre le jury du CAFFA.*

*De ce fait les présentations de l'itinéraire professionnel et d'une expérience professionnelle significative doivent permettre d'identifier les compétences acquises par le candidat dans le domaine de la formation ou susceptibles d'y être transférées. L'engagement du candidat dans comme hors de son champ disciplinaire ou éducatif et sa capacité à s'adapter à la diversité des publics et des contextes scolaires méritent d'être pleinement mis en évidence.*

*La relecture des mémoires doit faire l'objet d'une attention particulière. Il est utile de demander à une tierce personne de son entourage de l'assurer.*

## **2. La présentation orale et l'entretien avec le jury**

Premier moment où le candidat se retrouve devant le jury du CAFFA, l'oral est une épreuve d'une durée certaine, quarante-cinq minutes au total, qui exige préparation formelle et maîtrise des enjeux propres aux fonctions de formateur académique.

Se composant de deux temps très différents, il permet d'abord d'envisager l'aptitude d'un candidat à construire et présenter un exposé clair et structuré, témoignant de la capacité à se projeter au-delà de ses fonctions actuelles. Il l'amène ensuite à devoir échanger pendant trente minutes avec le jury, éventuellement pour clarifier certains de ses propos, surtout pour envisager sa capacité à se projeter dans les fonctions de formateur académique et à aller au-delà de son champ d'expertise disciplinaire ou éducatif.

### La présentation orale

D'une durée de quinze minutes, la présentation orale doit respecter cette durée. Le jury a pu constater la préparation des candidats en la matière. La tenue du temps imparti est désormais une réalité chez tous les candidats.

Le jury a apprécié des oraux globalement bien préparés. En particulier la capacité des candidats à envisager comment les compétences acquises dans leurs pratiques enseignantes ou extérieures à l'enseignement pouvaient être transférées dans le cadre de la formation a été saluée dans plusieurs cas. A ce propos, et dès lors que cela vient servir utilement leur démarche, les candidats peuvent évoquer leurs expériences d'enseignement, de formation, d'éducation ou d'encadrement menées en dehors du cadre scolaire avec des publics et dans des contextes différents de ceux qui constituent leur quotidien professionnel.

Ces présentations ont dans tous les cas pris appui sur des supports numériques. Ces derniers n'ont rien d'obligatoire. Ils peuvent toutefois constituer un atout pour fixer les étapes du déroulé du propos du candidat, expliciter les liens avec le référentiel de compétences de formateur ou présenter un document important dans son discours. Le jury a apprécié certaines présentations bien conçues, riches et venant en complément ou appui d'un propos. En revanche des présentations qui ne sont que la version projetée des propos des candidats ou qui sont nourries de documents multiples, mais jamais commentés ni même cités desservent leurs auteurs. Tous les candidats, comme c'est leur droit, se sont appuyés sur des notes personnelles. Toutefois, le jury a valorisé le fait qu'elles constituent un simple support et non un document "lu" in extenso de manière impersonnelle. L'aisance orale est de bon augure pour se projeter dans la fonction de formateur.

Le référentiel des compétences de formateur est un élément central dont la connaissance par le candidat est attendue. Sont particulièrement appréciées les prestations des candidats ayant su conceptualiser et ordonner leurs expériences professionnelles au regard de ce référentiel, tout en révélant l'engagement, le dynamisme et la posture nécessaires aux fonctions de formateur académique.

### L'entretien avec le jury

D'une durée de trente minutes, l'entretien est un moment où les prestations des candidats sont de qualité variable. La plupart des projets s'inscrivent dans la prise en compte des attentes nourries vis-à-vis d'un formateur académique.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui, avec modestie et sincérité, ont su faire état d'expériences professionnelles, en les contextualisant au regard des grands enjeux de politique éducative actuels et de réflexions didactiques et pédagogiques maîtrisées.

Durant l'entretien, le jury attend du candidat qu'il soit capable :

- de faire état des grands traits de la politique et des dispositifs éducatifs dans lesquels s'inscrivent les actions de formation, dans l'enseignement secondaire, mais aussi en amont et en aval ;
- d'avoir un minimum de connaissances de la diversité des dispositifs de formation pouvant être déployés dans une académie et des modalités de suivi possible de personnels en formation ;
- de présenter avec loyauté les évolutions de cadre de mise en œuvre de la formation continue ;
- de construire une réflexion sur la manière d'identifier et de répondre aux besoins des personnels en se projetant concrètement dans des pratiques de formation d'enseignants ;
- de faire preuve de prise de distance au regard de différentes pratiques de formation... et de ses propres pratiques d'enseignant ou de formateur.

La mise en perspective des propos du candidat à la lumière de réflexions didactiques et pédagogiques théoriques est un indéniable élément de valorisation de sa prestation.

Il est à noter que plusieurs candidats ont fait état de leur besoin de formation pour développer leurs compétences dans le domaine du numérique éducatif afin de se sentir aptes à développer des outils de formation hybrides.

#### **Conseils aux candidats :**

*L'oral d'admissibilité doit faire l'objet d'une préparation solide, tant sur la forme (durée de quinze minutes de la présentation orale, support vidéoprojeté...) que sur le fond (connaissances des enjeux de la politique éducative, des dispositifs de formation et de suivi des personnels...)*

*Le candidat doit éviter les réponses générales et évasives aux questions du jury. Il est parfois préférable de reconnaître son ignorance d'un objet évoqué lors de l'oral que de s'engager dans une réponse vague et non maîtrisée.*

*Une plus grande prise en compte du numérique dans les formations, en lien notamment avec l'hybridation de ces dernières, est à avoir.*

*Le candidat doit être clairement au fait des évolutions de la politique éducative, des réformes en cours. Il importe que son regard sur celles-ci soit celui d'une personne susceptible d'intervenir en formation afin d'en envisager la mise en œuvre.*

*La posture, l'engagement et le dynamisme du candidat sont observés au cours de cet oral.*

#### **Conclusion et perspectives.**

Les résultats à l'admissibilité sont très bons, même si certains points peuvent être approfondis. L'épreuve d'admissibilité est composée de deux grands moments pleinement articulés l'un à l'autre et constituant les premiers temps d'un parcours amenant le candidat vers l'admission. De ce fait :

- Il importe qu'il y ait une vraie cohérence entre le rapport d'activités, moment introductif de ce parcours, et la personnalité de futur formateur qui se dégage à l'issue de l'entretien.
- Les connaissances sur le système éducatif et les références en didactique et en pédagogie sont importantes, dans la mesure où elles fixent d'une part le champ d'intervention d'un formateur, d'autre part étayent sa réflexion de pédagogue.
- L'affirmation d'une posture de formateur amène le candidat à aller au-delà de son champ habituel d'enseignement ou d'éducation. En tant que formateur académique, il a vocation à s'adresser à des personnels très différents.
- La sincérité des engagements et le recul critique vis-à-vis de ses pratiques seront toujours plus appréciés qu'un exposé général peinant à faire émerger des convictions pédagogiques.

## **Épreuve d'admission**

### Élément de contexte.

L'admission au CAFFA comporte deux épreuves :

- une épreuve de pratique professionnelle
- la réalisation et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Sont évaluées quatre compétences correspondant au référentiel de formateur

- penser, concevoir, élaborer
- mettre en œuvre, animer, communiquer
- accompagner
- observer, analyser, communiquer

Au terme des deux épreuves, l'évaluation de chaque compétence fait l'objet d'une note sur cinq points. Pour être déclaré admis, un candidat doit obtenir une note d'au moins 12/20 et il doit avoir la moyenne pour chacune des compétences évaluées.

Ces épreuves sont définies par les textes suivants auxquels les futurs candidats se reporteront :

[Arrêté du 20-7-2015 \(NOR MENE 1414089A\) :](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91547)  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91547](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91547)

[Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 \(NOR MENE1414096C\) :](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546)  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91546](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546)

Les résultats des épreuves pour cette année scolaire 2024-25 ont été excellents. Tous les candidats ont été non seulement admis, mais admis avec des notes remarquables atteignant ou dépassant de façon systématique la note de 15/20.

### **Épreuve de pratique professionnelle**

Lors de l'épreuve de pratique professionnelle, les candidats choisissent :

- soit l'animation d'une action de formation
- soit l'analyse de séance dans le cadre d'un tutorat.

La majorité des candidats a opté pour une situation de tutorat. L'épreuve de pratique professionnelle est évaluée par deux examinateurs qualifiés, un inspecteur du second degré, de la discipline ou de la spécialité du candidat, un professeur de l'INSPE.

Comme lors de la précédente session, l'épreuve de pratique professionnelle laisse voir un bilan très positif. Les candidats obtiennent un résultat très satisfaisant. La maîtrise de la mise en œuvre d'actions de formations ou de l'analyse de séance dans le cadre du tutorat est à souligner. Toutefois, l'accompagnement des personnels reste parfois perfectible. Notamment, une difficulté parfois à partir de ce que la personne tutorée a voulu faire dans la séance observée est à noter. En revanche, par rapport aux précédentes sessions, il est à noter que l'échange avec la personne tutorée débouche sur des pistes d'actions partagées et réellement établies à partir de ce qui a pu être observé durant la séance analysée.

### **L'épreuve de soutenance des mémoires professionnels**

Le jury est toujours composé de 7 membres :

- Cinq membres « permanents » désignés par madame la rectrice : un IA-IPR président du jury, un IEN 1<sup>er</sup> degré, un IEN IO, un chef d'établissement et un formateur académique.
- Deux examinateurs qualifiés adjoints au jury, différents selon les candidats : un inspecteur du second degré de discipline ou de spécialité et un professeur de l'INSPE. Les examinateurs qualifiés étaient également les personnes ayant évalué l'épreuve de pratique professionnelle.

Le jury tient à souligner le sérieux avec lequel les mémoires professionnels ont été réalisés, mais aussi les convictions et engagements pédagogiques qui se dégagent de ces derniers. Toutefois, certains aspects formels du mémoire ne sont parfois pas respectés. Il en va ainsi des style et taille de police de caractères qui sont précisés lorsque les candidats s'engagent dans sa réalisation, ou encore de l'orthographe qui connaît quelques hésitations et plus souvent en fin de mémoire qu'au début. Le respect des aspects formels du mémoire traduit aussi la capacité de la candidate ou du candidat à s'inscrire dans un cadre de travail donné.

Le jury a pu apprécier la précision de la problématique des mémoires, et le lien établi avec une situation d'accompagnement ou de formation. Les candidats doivent éviter les questionnements trop mécaniques et artificiels. La démarche d'expérimentation attendue dans les mémoires est bien intégrée, mais les

candidats peuvent cependant éviter de focaliser sur un type particulier de démarche comme l'enquête orale de terrain, qui n'est qu'une modalité parmi d'autres à mettre en œuvre ici.

Les mémoires professionnels ont pour finalité première d'envisager des questions de formation susceptibles d'avoir une résonance sur les activités de chacun en établissement scolaire. Et si les affinités des uns et des autres avec telle ou telle thématique, parfois liées à sa discipline d'origine sont compréhensibles, la question abordée dans un mémoire professionnel vise aussi à se projeter au-delà du strict champ de sa discipline ou spécialité, afin de faire évoluer des pratiques et des représentations au sein de l'École. De ce point de vue les mémoires abordés cette année étaient réussis. Les élèves étaient clairement mis en avant dans la réflexion des candidats permettant de donner sens et finalité aux projets de formations envisagés.

### **Conseils aux candidats**

*Le choix du sujet du mémoire professionnel est évidemment central pour l'épreuve d'admission. Il importe que le candidat tienne compte à la fois des questionnements pédagogiques majeurs du moment où il passe l'admission CAFFA pour effectuer ce choix mais aussi de ses engagements et convictions pédagogiques profondes.*

*Si un formateur académique, par définition, est amené à animer des formations sur des sujets différents et en lien avec une demande institutionnelle, lier un travail de mémoire professionnel sur un sujet de formation central avec ses engagements professionnels, ses convictions profondes en matière d'actions au service des progrès des élèves et de l'affirmation des valeurs qui sont au cœur du système éducatif, ne peut qu'être un atout.*

Les bibliographies doivent faire l'objet d'une attention particulière. Si le jury n'attend pas l'exhaustivité sur un sujet donné, en revanche elles doivent être ciblées et actualisées. Les annexes doivent également faire l'objet d'une réflexion parfois plus étayée. Une longueur démesurée de celles-ci n'est pas forcément gage de qualité.

Les soutenances des mémoires professionnels, tenues au mois de mai au rectorat de Limoges, se sont déroulées dans une salle disposant d'un vidéoprojecteur. Afin d'éviter les « surprises » de dernière minute, il peut être opportun que les candidats allument leurs ordinateurs avant leur soutenance et vérifient qu'ils disposent des matériels nécessaires (adaptateurs) à une vidéoprojection sur des outils « standards ».

Les oraux de soutenance ont fait l'objet d'un bon travail de préparation des candidats. Le jury tient à souligner combien ils ont abordé cette épreuve avec sérieux et souci de convaincre. La durée de 15 minutes de l'exposé initial a été très bien respectée. Dans différents cas le jury a pu apprécier des prestations orales complémentaires du mémoire, apportant certains documents nouveaux venant, selon les cas, illustrer, étayer ou nuancer la réflexion ou les conclusions apportées précédemment.

La seconde partie de l'oral, d'une durée de trente minutes, a été l'occasion de revenir sur les mémoires professionnels et leur construction, mais aussi d'engager un dialogue sur les expériences et projections dans la fonction de formateur académique. Le jury a apprécié des candidats engagés, aux convictions pédagogiques affirmées et désireux de voir, à travers les actions de formations auxquelles ils pourraient participer, des élèves progresser, réussir et gagner en autonomie citoyenne.

Cette seconde partie de l'oral, comme la première, se prépare, et il importe que les candidats disposent de repères généraux sur les différents lieux d'intervention d'un formateur académique. S'il n'est pas attendu d'un candidat qu'il soit intervenu en formation initiale et en formation continue, il est en revanche nécessaire qu'il ait quelque idée de ce qui caractérise l'une et l'autre. De même il est nécessaire qu'un candidat dispose de quelques repères généraux sur le fonctionnement du système éducatif, les grandes questions et débats éducatifs, ainsi que les enjeux propres aux réformes en cours.

Le jury a apprécié les candidats sachant s'inscrire dans une réflexion dynamique sur le rôle d'une formatrice ou d'un formateur académique, sachant établir un bilan concret de leurs succès, échecs, et questionnements quant à leurs expériences. Le jury tient à souligner l'engagement des candidats et des prestations où ces derniers ont su s'inscrire dans un dialogue ouvert avec le jury, laissant voir les réflexions solides et porteuses sur la formation et l'accompagnement des personnels.

Pour le jury,  
Le président du jury  
ROOU David-Pierre